

# Le chariot télescopique

## Démarche obligatoire

L'article R. 233-13-19 du Code du travail subordonne la conduite du chariot télescopique à l'obligation de formation (réactualisée chaque fois que nécessaire) et à l'obtention d'une autorisation de conduite délivrée par le chef d'entreprise. Celle-ci est exigible depuis le 5 décembre 1999.

### A qui s'adresse l'autorisation de conduite ?

- A toute personne travaillant sous la subordination du chef d'entreprise (salarié, aide familiale, stagiaire, apprenti...). Elle doit pouvoir être présentée à tout moment à l'Inspection du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricole.
- Elle ne peut pas être délivrée à un salarié de moins de 18 ans (art. R. 234-18 du Code du travail).
- Elle est valable au sein de l'entreprise qui l'a délivrée pour une catégorie définie d'équipement.

### Comment est délivrée l'autorisation de conduite ?

Sur la base d'une évaluation comprenant trois volets :

1. un examen d'aptitude à la conduite réalisé chaque année par le médecin du travail ;
2. un contrôle des connaissances et savoir-faire du salarié pour la conduite en sécurité de l'équipement (l'évaluation du conducteur) ;
3. une connaissance des lieux et des instructions à respecter sur les sites d'utilisation.

## Evaluation du conducteur

Elle est réalisée en interne ou par un prestataire extérieur habilité. Les coûts d'évaluation ne sont pas imputables sur les fonds de la formation professionnelle. L'évaluation porte sur :

- les connaissances théoriques et de sécurité, vérifiées à l'aide du questionnaire ci-joint. Les réponses peuvent être écrites ou orales (l'évaluateur les retranscrit) ;
- les compétences pratiques, appréciées en situation de travail à l'aide de la grille d'évaluation pratique ci-après.

Le chef d'entreprise délivre ou non l'autorisation de conduite selon les résultats obtenus et décide si nécessaire d'un complément de formation. La page consacrée au report des résultats est signée par celui-ci et par le salarié.



Ce document a pour objectif d'aider le chef d'entreprise à évaluer les connaissances et savoir-faire des conducteurs avant de délivrer l'autorisation de conduite ou de décider d'une formation.

# EVALUATION PRATIQUE

Chariot télescopique

Cochez la case correspondant à votre appréciation.

Indicateurs	Niveau A	Niveau B	Niveau C	Niveau D
<b>Prise en main</b>				
1 Vérifications quotidiennes : <i>niveaux moteur et hydraulique, liquide de refroidissement, freins, avertisseur, éclairage, pneumatiques</i>	Effectuées avec soin et systématiquement. <input type="checkbox"/>	Effectuées rapidement et approximativement. <input type="checkbox"/>	Plusieurs vérifications importantes non effectuées. <input type="checkbox"/>	Aucune vérification. <input type="checkbox"/>
<b>Circulation</b>				
2 Outil en position basse, bras rentré	Circule au plus près du sol. <input type="checkbox"/>	Quelques négligences. <input type="checkbox"/>	Négligences ou oublis fréquents. <input type="checkbox"/>	Circule charge levée. <input type="checkbox"/>
3 Usage de l'avertisseur	A bon escient. <input type="checkbox"/>	Quelques oublis. <input type="checkbox"/>	Oublis fréquents. Usage inapproprié. <input type="checkbox"/>	Pas d'utilisation. Prise de risques. <input type="checkbox"/>
4 Coup d'œil pour conduite en marche arrière. Utilisation du rétroviseur	Systématique. <input type="checkbox"/>	Quelques négligences. <input type="checkbox"/>	Oublis fréquents. <input type="checkbox"/>	Oublis systématiques. <input type="checkbox"/>
5 Descente en charge en marche arrière	Systématique. <input type="checkbox"/>	Manque d'aisance. <input type="checkbox"/>	Erreurs de conduite. <input type="checkbox"/>	Consigne non appliquée. <input type="checkbox"/>
6 Vitesse adaptée à l'environnement et aux sols	Prudence, vitesse adaptée. <input type="checkbox"/>	Prudence, mais vitesse parfois inadaptée. <input type="checkbox"/>	Vitesse inadaptée : trop lent ou trop rapide. <input type="checkbox"/>	Imprudences graves liées à la vitesse. <input type="checkbox"/>
<b>Prise en charge</b>				
7 Respect de la capacité de levage en fonction de la distance de la charge	Connait les capacités de la machine. Pas de surcharge. <input type="checkbox"/>	Erreurs ponctuelles, sans gravité. <input type="checkbox"/>	Pas d'optimisation. Surcharges occasionnelles. <input type="checkbox"/>	Surcharges fréquentes. <input type="checkbox"/>
8 Approche de la charge : <i>précision, contrôle vitesse/distance</i>	Coordination optimale. <input type="checkbox"/>	Manque d'aisance dans les manœuvres. <input type="checkbox"/>	Rapport vitesse/distance mal contrôlé. Manœuvres non optimisées (heurts). <input type="checkbox"/>	Perte de temps et prise de risques dans les manœuvres. <input type="checkbox"/>
9 Utilisation, commande de l'outil	Parfaite maîtrise. <input type="checkbox"/>	Maîtrisée avec quelques erreurs. <input type="checkbox"/>	Erreurs fréquentes, inattention. <input type="checkbox"/>	Non maîtrisée. <input type="checkbox"/>
<b>Déplacement en charge - Bennage</b>				
10 Approche du lieu de déchargement : <i>vitesse, distance, centrage</i>	Parfaite aisance. <input type="checkbox"/>	Plusieurs manœuvres nécessaires. <input type="checkbox"/>	Approche imprécise. Manœuvres correctives. <input type="checkbox"/>	Approche dangereuse (heurts). <input type="checkbox"/>
11 Bennage/dépose : <i>précision et sûreté</i>	Manœuvres précises et sûres. <input type="checkbox"/>	Manœuvres maîtrisées avec quelques erreurs. <input type="checkbox"/>	Manœuvres approximatives. Déposes risquées. <input type="checkbox"/>	Aucun sens de la cinématique. Risques de chutes des charges. <input type="checkbox"/>
12 Respect de la procédure de commande bras-outil : <i>levée, dépose, dégagement</i>	Procédure respectée. <input type="checkbox"/>	Quelques hésitations. <input type="checkbox"/>	Erreurs fréquentes. <input type="checkbox"/>	Non respect de la procédure. <input type="checkbox"/>
13 Conduite en charge en côte : <i>en montée, charge côté montée ; en descente, marche arrière</i>	Respect des règles. <input type="checkbox"/>	Quelques hésitations. <input type="checkbox"/>	Erreurs fréquentes. <input type="checkbox"/>	Non respect des règles. <input type="checkbox"/>
14 Comportement de sécurité avec les tiers	Connaissance et application des règles. <input type="checkbox"/>	Quelques erreurs, sans gravité. <input type="checkbox"/>	Prise de risques fréquente. <input type="checkbox"/>	Imprudences graves. <input type="checkbox"/>
<b>Garage</b>				
15 Point mort, frein à main, positionnement de l'outil au sol, clé de contact retirée	Consignes respectées. <input type="checkbox"/>	Consignes suivies, mais manque d'automatismes. <input type="checkbox"/>	Oublis fréquents. <input type="checkbox"/>	Consignes non appliquées. <input type="checkbox"/>

## Correction du questionnaire

		Points	
1. Réponse B .....	1	12. Réponse A .....	1
2. Réponse B .....	1	13. B - A - D - E - C - F (0 si une erreur) .....	4
3. Réponse B .....	1	14. Réponses B et A .....	2
4. Réponse B .....	1	15. Réponse C .....	1
5. Réponse C .....	1	16. Réponse A .....	1
6. Réponse C .....	1	17. Réponse A .....	1
7. Réponse A .....	1	18. Réponse B .....	1
8. Réponse B .....	1	19. A - B - E (1 point par bonne réponse) .....	3
9. Réponse B .....	1	20. Réponse B .....	1
10. Réponse A .....	1	21. Réponse A .....	1
11. Réponse B .....	1	22. A - A - A - A (1 point par bonne réponse) ....	4

Total des points obtenus : / 31

## Résultat final

**Catégorie 1)** L'ensemble des cases cochées en A et B et une note au questionnaire supérieure ou égale à 21 atteste des capacités du salarié et permet la délivrance de l'autorisation de conduite (sauf autre élément d'appréciation).

**Catégorie 2)** Les résultats obtenus se situent entre la catégorie 1 et la catégorie 3 ; ils doivent amener à proposer au salarié un complément de formation correspondant aux faiblesses constatées.

**Catégorie 3)** Cinq cases ou plus cochées en C ou D et/ou une note au questionnaire inférieure à 15 ne permet la délivrance de l'autorisation de conduite qu'après un complément de formation et une nouvelle évaluation.

Nom, prénom du conducteur : .....

Date de l'évaluation : ..... Résultat final (1, 2 ou 3) : .....

Observations : .....

.....

.....

.....

Signature du conducteur

Signature du chef d'entreprise

## EXEMPLE D'AUTORISATION DE CONDUITE A DELIVRER AU CONDUCTEUR

Nom de l'entreprise : .....

Nom, prénom du chef d'entreprise ou de son représentant : .....

.....

Nom, prénom du salarié : .....

Ayant satisfait aux deux épreuves validant la formation visée par l'article R. 233-13-19 du Code du travail et l'arrêté d'application du 2/12/1998, est autorisé à conduire le chariot télescopique :

Types <sup>(1)</sup> .....

.....

de notre entreprise à compter du : .....

Aptitude médicale<sup>(2)</sup> vérifiée par le Docteur (nom, prénom) :

Le : ...../...../.....

*Le chef d'entreprise*

*(date, signature, cachet)*

*(1) Si en raison de sa formation le conducteur n'est pas habilité à conduire tous les types de chariots télescopiques, préciser celui ou ceux pour lesquels il est autorisé.*

*(2) La validité de l'examen médical est d'un an, renouvelable lors de la visite obligatoire de la médecine du travail qui apposera sur ce document la mention d'aptitude.*

### Décret n°98-1084 du 2 décembre 1998

"Art. R. 233-13-19. La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire.

En outre, la conduite de certains équipements présentant des risques particuliers, en raison de leurs caractéristiques et de leur objet, est subordonnée à l'obtention d'une autorisation de conduite délivrée par le chef d'entreprise.

L'autorisation de conduite est tenue par l'employeur à la disposition de l'inspecteur du travail ainsi que des agents des services de prévention des organismes compétents de la sécurité sociale."

Document réalisé par le FAFSEA avec l'appui de :

SARL Ets Macabiau : 40330 Castelsarrasin

et en partenariat avec le :

Bureau de Coordination du Machinisme Agricole

9, rue de la Baume - 75008 Paris

65, rue de Bercy  
75012 PARIS  
Tél. : 01 70 38 38 38  
Fax : 01 70 38 38 00  
www.fafsea.com





Sur un équipement à chassis articulé, le contrôle d'alignement des roues est indispensable avant une conduite sur route :

- 12  A vrai  B faux

Pour la dépose de charge en hauteur, dans quel ordre dois-je exécuter les opérations suivantes :

- A  montée de la charge    B  approche bras rentré, charge près du sol    C  rentrée du bras  
D  bennage – dépose    E  recul bras sorti    F  descente

1 :     2 :     3 :     4 :     5 :     6 :

A la fin du travail, je dois :

- laisser la clef de contact sur le chariot

- A  oui  B non

- poser l'outil au sol et vérifier sa stabilité

- A  oui  B non

La vérification des niveaux d'huile moteur et hydraulique doit être faite :

- A  toutes les 50 heures    B  chaque semaine    C  tous les jours

Toutes les 50 heures, je dois vérifier les niveaux des circuits de freinage et de refroidissement :

- A  oui  B non

Pour déconnecter la batterie, je déconnecte :

- A  le pôle négatif, puis le pôle positif  
B  le pôle positif, puis le pôle négatif  
C  indifférent

Il est possible d'ajouter un peu d'acide sulfurique dans une batterie dont le niveau est bas :

- A  oui  B non

Dans quel cas l'usage de l'avertisseur sonore est-il obligatoire ? (plusieurs réponses) :

- A  à l'approche du personnel  
B  dans les manœuvres à visibilité réduite  
C  en croisant un autre conducteur  
D  par manque de visibilité dû au transport de charges encombrantes  
E  aux passages de portes

Comment descendez-vous une pente avec un télescopique chargé ?

- A  en marche avant  B en marche arrière

Il faut limiter au maximum les déplacements en marche arrière :

- A  oui  B non

Etes-vous d'accord avec ces recommandations ?

- Les dispositifs de commande ne doivent être actionnés que par le conducteur désigné par l'employeur

- A  oui  B non

- Les produits d'aide au démarrage à froid ne doivent pas être utilisés à proximité de sources de chaleur ou dans des locaux mal aérés.

- A  oui  B non

- Les voies de circulation doivent avoir des pentes les plus faibles possible et un sous-sol stable

- A  oui  B non

- Si les outils ne sont ni déposés ni protégés, le conducteur ne doit pas abandonner le télescopique

- A  oui  B non